

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

Présents : Jean-Paul LE GOFF, Gildas LE ROUX, Hervé RANNOU, Sonia CARMARD, Stéphane RIOU, Claudine LE JOUAN, Jean-Charles CLATIN, Séverine LE BRAS, Marie-Louise MELLIN, Chantal LE BRIS, Eveline CARVENNEC, Marie-Laure GODEST, Marie-Christine THOMAS

Absents : Jean-Louis TANVEZ (procuration à Jean Paul LE GOFF), Jean-Yves ELLIEN, Damien LE PESSOT, Yannick LE KERNEAU, Marie-Christine DAVID

Secrétaire de séance : Séverine LE BRAS

Nombre de conseillers	
En exercice	18
Présents	13
Procurations	1

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Maire souhaite avoir une pensée pour Jean-Michel LE TROADEC, qui nous a quittés récemment. M. le Maire souligne l'assiduité dont faisait preuve M. LE TROADEC au sein du Conseil municipal, ainsi que son dévouement pour le monde associatif communal. M. le Maire demande au Conseil municipal d'observer un instant de recueillement.

1) Rue du Menez-Bre – Avenant au marché de travaux lot n°1

M. le Maire présente les travaux supplémentaires non prévus au marché pour le lot n°1 « terrassement voirie » : réalisation d'un muret de soutènement, tamponnage des anciens regards, réalisation d'un cm de BBSG 0/10 complémentaire, pour un montant de +8 303.28€ TTC.

M. LE ROUX précise que les travaux sont terminés, les résines et les panneaux sont posés. Il remarque que les riverains semblent satisfaits. Mme LE BRAS ajoute que les riverains ont été patients pendant le chantier. M. le Maire ajoute qu'il a fallu patienter entre la réfection des réseaux et la réalisation des enrobés. En effet, avant de procéder à l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, il fallait que les raccordements soient faits dans les parties privées, et pendant ce temps les travaux n'avançaient plus dans la rue.

M. le Maire remercie les riverains, ainsi que les habitants des lotissements qui ont vu la circulation augmenter pendant les travaux. Il précise que cela a parfois été compliqué au niveau des vitesses de circulation.

M. le Maire indique que le chantier de la maison médicale a démarré.

M. CLATIN souhaite savoir si le marquage est terminé au niveau du stop en bas de la rue. Il remarque qu'un retour du marquage était prévu à l'origine et que l'état des lieux actuel permet le passage de trois véhicules.

M. LE ROUX précise que l'aménagement du stop n'est pas terminé, et qu'un panneau va également être installé en amont du stop.

Le Conseil municipal unanime décide d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°1 pour le marché de travaux de l'aménagement de la rue du Menez Bre.

2) Assainissement

Montant de la part de la collectivité applicable durant l'année 2018

M. le Maire explique que la compétence « assainissement » va basculer à GP3A au 1^{er} janvier 2018, mais qu'elle risque d'être gérée encore par la commune en 2018 et peut-être en 2019.

Il remarque qu'avec le transfert à GP3A les tarifs risquent d'évoluer à la hausse.

La municipalité propose d'augmenter les tarifs de 3% comme les années précédentes, comme le budget assainissement est plutôt en déséquilibre depuis le départ de Keltia.

M. RANNOU demande si l'on sait comment le délégataire justifie son augmentation. M. le Maire répond que le délégataire se base sur ses dépenses réelles, et que beaucoup de contrôles lui ont été imposés ces dernières années.

M. le Maire explique que sur le budget assainissement il y a des emprunts qui sont arrivés à terme et avec la rue du Menez-Bre, de nouveaux emprunts ont dû être faits. Les travaux de la rue du Menez Bre ont occasionné de nouvelles dépenses alors que le nombre d'abonnés n'a pas augmenté.

M. le Maire précise que la déphosphatation et l'installation de débitmètres sera réalisé d'ici la fin de l'année. Il ajoute que la modification du zonage pour permettre l'extension du réseau à environ 120 habitations est en cours. Une étude environnementale a été demandée par la DREAL qui impose un délai de 3-4 mois avant de pouvoir lancer l'enquête publique.

Le Conseil Municipal unanime décide de majorer de 3%, à compter du 1^{er} janvier 2018, la part communale des tarifs d'assainissement collectif appliqués aux abonnés et d'appliquer les tarifs ci-dessous.

Abonnement (€/an)	9,97
Le m ³ (€/an)	0,5020

3) Lutte contre le frelon asiatique

M. le Maire explique que la mairie a été sollicitée depuis l'an passé par des particuliers pour la destruction de nids de frelons asiatiques. En 2016, un cas s'est posé sur la partie communale et un cas chez un particulier. La municipalité avait pris la décision de financer la destruction, sinon il y avait un risque que les particuliers laissent les nids.

GP3A a décidé de ne pas prendre la compétence, mais de participer financièrement à la destruction des nids. **M. le Maire indique que la municipalité propose de solliciter la participation financière de GP3A, et que la commune prenne à sa charge le solde des**

interventions, pour éviter que les particuliers choisissent de ne pas détruire les nids. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

M. RANNOU explique que le principe d'intervention financière de GP3A a été retenu lors du dernier Conseil d'agglomération. Il précise les frelons asiatiques se développent à une vitesse exponentielle et tuent les abeilles. Il s'agit d'un vrai problème national. Le Président de GP3A a insisté sur l'importance que les communes participent, car un nid qui n'est pas détruit cette année, engendrera entre 8 et 10 nids l'année prochaine.

M. le Maire précise que lorsqu'un nid est signalé en mairie, les services techniques se rendent sur place pour vérifier s'il s'agit bien de frelons asiatiques.

M. RANNOU remarque qu'il ne faudra pas oublier de communiquer. Mme MELLIN indique qu'une communication sera faite dans le bulletin.

4) Voirie

4.1 Programme de voirie 2017

M. LE ROUX explique que le programme de voirie a pris du retard par rapport à l'année dernière.

Il précise que la commission voirie s'était réunie en novembre 2016 pour anticiper le programme 2017 et sélectionner les voies à inscrire. 16 voies ont été retenues, pour un linéaire de 3 538 mètres. Le programme retenu ne comprenait pas que du bitume, mais aussi des dos d'ânes et trottoirs.

M. LE ROUX indique qu'il y a eu un temps de flottement début 2017 : suite au désistement de Bégard, nous ne savions pas qui allait gérer le groupement de commandes et la maîtrise d'œuvre.

En mai, il a été décidé que la maîtrise d'œuvre serait confiée à GP3A et que M. JEZEQUEL suivrait la maîtrise d'œuvre.

L'appel d'offres a été lancé le 6 juillet et la commission d'appel d'offres s'est réunie fin juillet pour examiner les offres d'Eurovia et Colas. Les offres ont été renégociées pendant une semaine. Il y a une différence entre les deux offres de 11 474.22€ sur les montants globaux.

M. LE ROUX précise que pour la commune de Pédervec, suite à la renégociation, il y avait 305.49€ de différence en faveur d'Eurovia, mais que l'entreprise Colas a été retenue sur le marché global.

M. LE ROUX rappelle que 100 000€ avaient été inscrits au budget. Il indique que la commission voirie s'est réunie le 5 août pour sélectionner les voies à réaliser d'après les résultats de l'appel d'offre. La commission a retenu les tranches conditionnelles 1 et 3, et propose également de réaliser la tranche n°5, afin de réaliser tout ce qui était prévu en enrobé. Les autres tranches concernent des chemins qui pourraient être faits en régie. Le montant du programme de voirie serait de 107 571.46€.

M. LE ROUX explique que pour la tranche n°3, il y aura une participation de la commune de Saint-Laurent, pour un montant d'environ 1 500€. Il ajoute que des riverains de Kerprigent ont sollicité un busage des accotements. Les buses seront payées par les riverains, pour un montant estimé à 930€ et la pose est faite par la commune.

M. LE ROUX précise que le programme de voirie 2017 concernerait 2 824.50 mètres au total.

M. le Maire remarque qu'une fois ces travaux effectués, la voirie sera globalement en bon état sur la commune ; il resterait des travaux à faire sur l'ensemble du quartier de Kerprigent.

M. LE ROUX précise que la préparation du chantier aura lieu semaines 37 et 38 et que le bitume sera réalisé semaines 39 et 40.

Le Conseil municipal unanime valide les propositions de la commission voirie : réalisation de la tranche ferme et des tranches conditionnelles 1, 3 et 5 pour un montant de 107 571.46€. Les crédits seront inscrits au budget à l'opération 10028.

M. le Maire remarque que l'année prochaine il faudra minimiser les dépenses de voirie, car il y aura l'aménagement de la cours de l'école, les rues de Lorette et de Ruchant, et le parking de la salle de sports à prévoir. Il ajoute que l'ADAC sera sollicitée dès maintenant pour réaliser une étude sur ces aménagements.

M. RANNOU ajoute que lorsque la salle de sports sera faite, il faudra répondre aux besoins avec l'aménagement du parking.

M. le Maire indique que la maison médicale devrait être livrée au printemps prochain, et qu'il sera nécessaire d'organiser le stationnement au préalable, dans les emprises acquises par la commune en fonds de parcelles derrière Ty Mad.

4.2 Acquisition d'emprise à Kerlosquet

M. le Maire explique que lors de la présentation du projet de modification des réseaux électriques sur le quartier de Kerlosquet, nous avons constaté que la contre-allée qui dessert 6 habitations dans le quartier est privée et appartient à 4 riverains propriétaires. La mairie a donc convoqué les 6 propriétaires concernés par cette contre-allée pour leur faire part des constatations et les prévenir que de ce fait l'entretien de cet espace ne pourrait se poursuivre que si cette emprise devenait communale.

Il leur a donc été proposé de solliciter la commune pour qu'elle accepte cette cession en leur précisant que la commune leur répondrait en définissant les conditions de cession.

Les quatre propriétaires ont rédigé chacun un courrier pour solliciter la cession à la commune pour l'euro symbolique, en définissant eux-mêmes les conditions qu'ils imposent ; soit la prise en charge par la commune de tous les frais (acquisition et bornage).

M. le Maire rappelle la règle définie par le Conseil municipal communale pour la prise en charge des emprises d'un lotissement privé :

- Les travaux d'aménagements sont terminés et financés par le ou les lotisseurs ;
- Les emprises à céder sont bornées ;
- Les frais d'actes sont supportés par la commune.

M. le Maire présente les propositions de la commission voirie :

- **compte tenu de l'ancienneté de la situation la commission émet un avis favorable pour le transfert de propriété à l'euro symbolique ;**
 - **la commission propose au Conseil municipal de prendre à titre exceptionnel en charge 50% des frais de bornage du devis le moins-disant soit 1125€ TTC ;**
 - **elle propose de définir un délai de validité de son offre à deux mois**
 - **elle demande que le géomètre soit choisi et commandé par les propriétaires concernés.**
- La participation de la commune serait ensuite versée au géomètre retenu par les propriétaires.**
- **la commission demande que l'ensemble des propriétaires soit d'accord sur l'ensemble de ces conditions, pour valider l'acquisition.**

Le Conseil municipal unanime valide ces propositions.

4.3 Cession d'une emprise rue Park ar Feunteun

M. le Maire explique que Mr et Mme MADIGOU sollicitent la commune pour l'acquisition du talus qui sépare leur propriété de l'espace des ateliers communaux. Il précise que le talus est aujourd'hui englobé dans la parcelle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la cession du talus à M. et Mme MADIGOU, aux conditions suivantes :

- Prix de cession : 3€/m² ;
- Les frais de bornage et de notaire seraient à charge de l'acheteur.

4.4 Entretien de parcelles : montant à facturer aux particuliers

Les agents des services techniques sont parfois amenés à entretenir des parcelles, lorsque les propriétaires ne le font pas malgré les relances de la mairie, pour éviter la propagation des mauvaises herbes et chardons dans tout le quartier.

M. le Maire précise que c'était le cas pour une parcelle à Kerloas, qui a été entretenue par la commune en 2016 et 2017, mais la facturation n'avait pas été faite l'an dernier.

M. le Maire indique que la municipalité propose de fixer le montant à facturer aux particuliers à 70.00€ TTC par heure, et d'appliquer ce montant de manière rétroactive depuis le 01/01/2016. Le Conseil municipal unanime valide cette proposition.

5) Investissements 2017

5.1 Parc informatique mairie

M. le Maire rappelle que ce point était à l'ordre du jour du dernier Conseil. Une réunion a été organisée depuis pour en parler avec les spécialistes. M. le Maire souligne l'absence de M. LE KERNEAU à cette réunion.

M. CLATIN rappelle que les offres se situent dans une même gamme de prix. Il précise qu'il n'entrera pas à nouveau dans les détails techniques, ceux-ci ayant déjà été abordés en commission.

M. CLATIN explique que les devis présentés par JVS ne comprennent pas les frais pour remettre le réseau à niveau, qui s'élèveraient à 450-500€.

Il précise que la commune a acheté les licences des packs office auprès de JVS, qui ne veut pas les communiquer. Il ajoute que JVS est d'accord de les réinstaller uniquement si l'on traite avec eux. Il précise que la commune sera peut-être amenée à racheter des packs office en ne traitant pas avec JVS.

M. CLATIN informe le Conseil que la commission a écarté les offres de JVS car les forfaits annuels étaient très élevés.

Les offres de Qualité informatique et de BIOS ont été comparées et la commission a proposé de retenir l'offre de Qualité Informatique qui semble la meilleure d'un point de vue technico-économique.

M. CLATIN précise que Qualité informatique propose une garantie de 5 ans sur le serveur contre 3 ans pour les autres offres. Il ajoute que le contrat de maintenance serait mutualisé avec la bibliothèque et l'école.

M. CLATIN explique que l'intervention de JVS reste nécessaire pour la réinstallation des logiciels.

M. RIOU souhaite savoir si des précisions ont été demandées quant à la sauvegarde en ligne. M. CLATIN répond que l'ensemble des prestataires a indiqué ne pas conseiller ce type de sauvegarde. Il explique que par expérience des prestataires les sauvegardes en ligne posent souvent des problèmes en cas de restauration des données et indique qu'en cas de souhait d'une sauvegarde en ligne pour la commune, les prestataires imposent également une sauvegarde matérielle sur NAS en doublon. De ce fait la sauvegarde en ligne perd de son intérêt d'autant plus qu'elle est très coûteuse et son prix est dépendant de la quantité de données à sauvegarder. La solution de sauvegarde sur NAS est préconisée par les trois prestataires dans le cas de la mairie de Pédernec.

Le Conseil municipal retient la proposition de Qualité Informatique pour le renouvellement du serveur et du parc informatique de la mairie, détaillée ci-dessous :

Objet	Montant	Inscription budgétaire
Audit de performance et rénovation du réseau	810.00€ TTC	Opération 10006 Article 2183
Fourniture et installation de 3 PC et d'un serveur	6 889.19€ TTC	Opération 10006 Article 2183
3 licences office 2016 (en option)	810.00€ TTC	Opération 10006 Article 2051

Le Conseil municipal unanime valide le devis de la société JVS pour la réinstallation des logiciels pour un montant de 1 140€ TTC.

5.2 Caveaux au cimetière

M. le Maire présent les devis reçus pour la fourniture de 6 caveaux 2 places :

LE MORVAN Plestin-les-grèves	ROBIN Louargat	ROLLAND Guingamp
5 400.00€	5 940.00€	5 688.00€

Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise LE MORVAN.

6) Finances

Décision modificative n°3 – budget principal

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

DEPENSES

Chapitre	Article	Objet	Montant initial	Nouveau montant	Modification
012	6218	Autre personnel extérieur	21 500.00	26 500.00	+5 000.00
012	6411	Rémunération personnel titulaire	357 000.00	347 000.00	-10 000.00
012	6413	Rémunération personnel non titulaire	44 000.00	64 000.00	+20 000.00
012	6453	Cotisations aux caisses de retraites	100 000.00	94 000.00	-6 000.00
65	6574	Participation MBS CAE	30 000.00	31 300.00	+1 300.00
67	6748	Participation clôture Traou Pont	0.00	860.00	+860.00
042	6811	Dotation aux amortissements	99 380.00	96 520.00	-2 260.00
Total					+8 900.00

RECETTES

Chapitre	Article	Objet	Montant initial	Nouveau montant	Modification
70	70311	Concessions cimetièrè	1 000.00	4 600.00	+3 600.00
70	7078	Revente bois gestion du bocage	0.00	3 500.00	+3 500.00
70	7088	Certificats économie d'énergie école mat 2014	1 500.00	3 300.00	+1 800.00
Total					+8 900.00

Section d'investissement :

DEPENSES

Op	Chap.	Art.	Objet	Montant initial	Nouveau montant	Modification
10007	23	2313	Restauration chapelle St Hervé	381.69	3 160.80	+2 779.11
ONA	21	21316	Caveaux cimetièrè	2 040.00	5 460.00	+5 400.00
10006	21	2183	Parc informatique mairie	8 000.00	8 850.00	+850.00
10006	20	2051	Licences office 2016	1 000.00	1 800.00	+800.00
10013	23	2315	Rue du Menez-Bre - avenant	123 082.76	127 591.64	+4 508.88
10013	45	4581	Rue du Menez-Bre - avenant cm enrobé	25 000.00	29 553.28	+4 553.28
10028	23	2315	Programme de voirie 2017	100 000.00	105 817.76	+5 817.76
10028	45	4581	Voirie Saint-Laurent	0.00	1 782.24	+1 782.24
Total						+26 491.27

RECETTES

Op	Chap.	Art.	Objet	Montant initial	Nouveau montant	Modification
OPFI	040	281318	Amortissements autres bâtiments publics	3 200.00	340.00	-2 260.00
ONA	16	1641	Emprunt	213 692.50	234 316.25	+20 623.75
12	13	1321	Subvention vidéophone	0.00	1 792.00	+1 792.00
10024	13	1328	Subventions chaufferie bois	0.00	37 980.00	+37 980.00
10024	13	1318	Subventions chaufferie bois	37 980.00	0.00	-37 980.00
OPFI	45	4582	Participation voirie Saint-Laurent+ CD rue du Menez-Bre	25 000.00	31 335.52	+6 335.52
Total						+26 491.27

Le Conseil municipal, avec 13 voix favorables et une abstention (Mme THOMAS), valide ces modifications.

7) Affaires scolaires

Participation aux activités pédagogiques de l'école publique année scolaire 2016-2017

M. le Maire indique que le montant des factures pour les activités pédagogiques s'élève à 5 051.08€ pour l'année 2016-2017. **La commune intervenant à hauteur de 50%, le Conseil municipal unanime autorise M. le Maire à mandater à l'amicale laïque la somme de 2 525.54€.**

8) Accueil de loisirs

La commune participe à l'accueil de loisirs de l'été à hauteur de 7.30€ TTC par enfant et par jour. La facture de la MJC pour l'été 2017 s'élève à 2 625.00€. Le Conseil municipal unanime autorise M. le Maire à mandater cette somme à la MJC du Pays de Bégard.

9) MBS

Le MBS a employé du 01/09/2016 au 31/08/2017 une personne en CUI-CAE, a qui ont été confiées des tâches relatives à l'entretien du terrain des sports, qui étaient auparavant réalisées par les agents communaux : traçage du terrain, entretien des vestiaires et du terrain.

Il était prévu que la commune reverse une participation financière au MBS sur le reste à charge pour l'association. Le montant à la charge de la commune s'élève à 1 329.26€.

Le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à verser une participation de 700.00€ en juillet. Le Conseil municipal unanime autorise M. le Maire à verser au MBS une subvention d'un montant de 629.26€ correspondant au solde de la participation de la commune.

10) Questions diverses

10.1 Personnel : régularisation du tableau des effectifs

M. le Maire explique que le tableau des effectifs doit être mis à jour pour :

- supprimer le poste de Jean-Claude LE MARCHAND suite à son départ en retraite le 01/10/2016

- régulariser la situation de Typhaine LE VEY en CDD au service scolaire et périscolaire. Elle était jusqu'à présent recrutée en tant que contractuelle en remplacement de Yannick EVEN lors de son affectation aux services techniques pendant l'arrêt de Jean-Jacques POULALIOU. Les services techniques ayant été réorganisés suite aux départs en retraite de Jean-Jacques POULALIOU et de Jean-Claude LE MARCHAND, et à l'arrivée de Christophe PAGE, Yannick EVEN a intégré l'équipe. Aussi, il convient d'ajouter le poste occupé par Typhaine LE VEY au tableau des effectifs.

Ce poste dépendant des effectifs scolaires et de la décision de l'inspection académique quant au nombre de classes en école maternelle, il est possible d'avoir recours à un contractuel pendant une durée maximale de 6 ans. M. le Maire précise qu'on ne peut pas créer un poste définitivement car il y a de gros effectifs qui partent en CM2 et on ne sait pas si le nombre de classes sera maintenu les prochaines années.

Le Conseil municipal unanime valide les modifications au tableau des effectifs.

10.2 Subvention exceptionnelle suite à l'ouragan Irma

Suite aux dégâts causés par l'ouragan Irma, M. le Maire propose que la commune verse une subvention exceptionnelle au secours populaire. M. le Maire indique que la commune avait versé une subvention d'un montant de 250-300€ lors de précédentes catastrophes. M. RANNOU souligne que cette année ce sont des régions françaises qui ont été touchées et que la solidarité nationale est importante.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300.00€ au secours populaire.

* * * * *

N.B : en l'absence de toute observation formulée au plus tard à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil Municipal, le présent compte-rendu sera réputé adopté par les membres du Conseil Municipal ayant participé à cette réunion.